

LA PREFECTURE DE VAUCLUSE COMMUNIQUE :

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CREATION D'UNE BRETELLE DE SORTIE SUR L'AUTOROUTE A7 A PIOLENC

Par arrêté du **1 MARS 2013** le préfet de Vaucluse a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique, mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Piolenc et parcellaire en vue de délimiter la liste des parcelles ou des droits réels immobiliers à exproprier relative au projet de création d'une bretelle de sortie sur l'autoroute A7 sur la commune de Piolenc.

Elle se déroulera pendant quarante-sept jours consécutifs, du **lundi 22 avril 2013 au vendredi 7 juin 2013 inclus**.

Le responsable du projet est la Société des Autoroutes du Sud de la France (ASF). Les informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M. COLOT, ASF, direction opérationnelle de l'infrastructure Est, 337 chemin de la Sauvageonne, BP 40200 84100 ORANGE.

Le dossier contient une étude d'impact, jointe au dossier d'enquête publique qui peut être également consultée en préfecture de Vaucluse et qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est consultable sur le site internet de la préfecture : (<http://www.vaucluse.pref.gouv.fr>), rubrique « protection de l'environnement », sous-rubrique « enquêtes publiques – évaluation environnementale », onglet « les enquêtes publiques » puis « consulter la liste des avis de l'autorité environnementale ».

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande et à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction des relations avec les usagers et avec les collectivités territoriales – Service des relations avec les collectivités territoriales – Unité affaires générales et affaires foncières 84 905 AVIGNON cedex 09).

M. Jean-Claude REBOUL, chef de subdivision de la DDE en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Celui-ci se tiendra à la disposition du public, en mairie de Piolenc, siège de l'enquête:

- le **lundi 22 avril 2013 de 9h00 à 12h00.**
- le **mardi 30 avril 2013 de 14h30 à 17h30**
- le **lundi 6 mai 2013 de 14h30 à 17h30**
- le **mercredi 15 mai 2013 de 14h30 à 17h30**
- le **jeudi 23 mai 2013 de 09h00 à 12h00**
- le **vendredi 31 mai 2013 de 14h00 à 17h00**
- le **vendredi 7 juin 2013 de 14h00 à 17h00**

M. Jean TARTANSON, technicien supérieur en techniques agricoles et gestion, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces de chaque objet d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête unique, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie de Piolenc, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie au public (du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de

13h30 à 18h00), consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête (Mairie de Piolenc – Place de la Résistance – 84420 PIOLENC).

A signaler : la mairie de Piolenc sera fermée le vendredi 10 mai 2013.

Les rapports et conclusions du commissaire enquêteur pourront aussi être consultés, pendant le délai d'un an, en mairie de Piolenc, à la préfecture de Vaucluse (Direction des relations avec les usagers et avec les collectivités territoriales – Service des relations avec les collectivités territoriales – Unité affaires générales et affaires foncières) ainsi que sur le site internet de la préfecture (www.vaucluse.pref.gouv.fr), rubrique « protection de l'environnement », sous-rubrique « enquêtes publiques – évaluation environnementale », onglet « les enquêtes publiques » puis « consulter la liste des enquêtes publiques ».

Au terme de l'enquête publique unique, le Préfet est compétent pour prononcer l'utilité publique du projet et la cessibilité des parcelles par arrêté préfectoral, la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Le présent avis est mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture (www.vaucluse.pref.gouv.fr).

Avignon, le 11 MARS 2013

Pour le Préfet et par délégation,
la secrétaire générale



Martine CLAVEL